



## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE BUCHILLON

Mardi 14 juin 2022

Présidée par Mme Annabel Pulcrano, Présidente

Lieu : Maison de Commune de Buchillon

### **ORDRE DU JOUR :**

1. Appel
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Acceptation du Procès-verbal de la séance du 15 mars 2022
4. Communications de la Présidente
5. Communications de la Municipalité
6. Pétition M. Carl Kyril Gossweiler pour l'examen de propositions pour l'actualisation du Règlement du Conseil communal de Buchillon
  - Rapport de la Commission ad hoc
7. Préavis N°3/2022 relatif aux comptes de l'année 2021
  - Rapport de la Commission de gestion
8. Préavis N°4/2022 relatif à la Motion pour les indemnités (ré)actualisées et justes des autorités communales
  - Rapport de la Commission des finances
9. Préavis N°5/2022 relatif à l'acquisition d'un véhicule utilitaire de voirie, demande de crédit de CHF 145'423.-
  - Rapport de la Commission des finances
  - Rapport de la Commission ad hoc
10. Réponse au Postulat de M. Gian Dorta
11. Élection du Président du Conseil
12. Élection du Vice-Président du Conseil
13. Élection de deux scrutateurs
14. Élection de deux scrutateurs suppléants
15. Élection de la Commission des finances
16. Élection de la Commission de gestion
17. Élection de la Commission d'urbanisme
18. Élection quatrième membre à la Commission de recours en matière d'impôts et de taxes communaux
19. Divers et propositions individuelles

## 1. Appel

Mme Sandra Breitling, la Secrétaire, procède à l'appel et relève 26 conseillers présents (la Présidente non-comprise).

Les conseillers excusé(e)s sont : M. Antoine Du Pasquier, M. Geoffroy Ganshof et M. Shai Sorek

## 2. Acceptation de l'ordre du jour

**Mme Annabel Pulcrano :** Le point 10, réponse au Postulat est retiré et sera soumis à une future commission.

L'ordre du jour ainsi corrigé est accepté à l'unanimité par le Conseil communal.

*On passe au vote.*

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité par le Conseil communal.

## 3. Acceptation du Procès-verbal de la séance du 15 mars 2022

**M. Jean Gnaegi :** En page 14, 3ème alinéa, je parle de la construction d'un tuyau en pousse-tube et non en pustule. Il s'agit d'un terme technique.

*On passe au vote.*

Le Procès-verbal rectifié est accepté à l'unanimité par le Conseil communal.

**Mme Annabel Pulcrano :** D'autres rectifications ?

**M. François Bolomey :** En page 8, vous me faites dire que le port a été dragué en 2018 mais il a été dragué en 2008.

**Mme Annabel Pulcrano :** C'est en page 7, à la place de 2018, le port a été dragué en 2008. C'était il y a 14 ans et non 4 ans, cela fait deux corrections.

*On passe au vote.*

Le Procès-verbal est accepté à l'unanimité par le Conseil communal avec ces deux corrections.

**Mme Annabel Pulcrano :** D'autres corrections ?

**M. Carl Kyril Gossweiler :** En page 4, aux communications de la Municipalité, concernant le réaménagement du cimetière, j'ai l'impression qu'il y a une inversion. Dans le texte c'est écrit : « ...remplacement de certaines bandes herbeuses par du gravier... ».

**Mme Claudine Gerardi-Zürcher :** C'est le contraire.

**M. Carl Kyril Gossweiler :** En s'y promenant, on peut voir que c'est du gravier qui est remplacé par des bandes herbeuses. Je ne sais pas ce qui a été dit à l'époque mais de visu ce n'est pas tout à fait ça.

**Mme Claudine Gerardi-Zürcher :** Oui, c'est le gravier qui est remplacé des bandes herbeuses.

**Mme Annabel Pulcrano :** Alors ?

**Mme Sandra Breitling :** Ce n'est pas ce qui a été dit.

**Mme Nathalie Matthey-de-l'Endroit :** On ne doit pas corriger, la Secrétaire a retranscrit ce qui a été dit.

**Mme Claudine Gerardi-Zürcher :** C'est une erreur de ma part.

**Mme Annabel Pulcrano :** D'autres corrections ?

*On passe au vote.*

Le Procès-verbal est accepté à l'unanimité par le Conseil communal avec ces deux corrections.

#### **4. Communications de la Présidente**

**Mme Annabel Pulcrano :** Je vous fais part du courrier reçu depuis notre dernière séance communale. Le 30 mars 2022, j'ai reçu une lettre anonyme adressée au Président de la Commission d'urbanisme, qui lui a été transmise. Et en tant que citoyenne, j'ai reçu l'annonce des portes ouvertes de la PRM, qui fête son dixième anniversaire, le samedi 25 juin dès 10h30. Si vous êtes intéressés c'est ouvert au public à l'Hôtel de Police à Morges.

J'ai trois communications. Premièrement le Bureau a reçu le 26 avril 2022 M. Carl Kyril Gossweiler pour un entretien sur ses diverses propositions.

Deuxièmement, le Conseil communal devrait avoir 12 conseillers suppléants. Actuellement nous n'en avons qu'un, ce qui n'est pas suffisant jusqu'à la fin de la législature. Nous allons organiser une élection de suppléants au Conseil communal qui se déroulera probablement lors de la journée des votations fédérales le 27 novembre 2022. La liste des candidats sera ouverte à la Greffe une fois que l'arrêté de convocation des votations fédérales sera publié. Lorsque nous aurons reçu les informations de la Préfecture, les détails sur la liste des candidats se trouveront, comme déjà mentionné à la Greffe, sur le site Internet de la commune et au pilier public. Si vous avez des amis ou des voisins intéressés à devenir suppléant, vous pouvez leur en parler. Ils devront alors s'informer de l'ouverture prochaine de la liste des candidats.

Troisièmement, ce soir nous faisons un essai avec une société de retranscription. Si cela fonctionne, elle pourrait faciliter la rédaction du procès-verbal. C'est pour cette raison qu'un enregistrement se trouve au centre de la salle. Je vous prie de parler le plus clairement possible afin de faciliter l'enregistrement.

#### **5. Communications de la Municipalité**

**Mme Claudine Gerardi-Zürcher :** Le 7 juin 2022 s'est déroulée la cérémonie d'accueil des

nouveaux habitants et citoyens dans une ambiance conviviale. Sur la soixantaine d'invitations envoyées aux habitants arrivés à Buchillon en 2021, un tiers a répondu présent. A cette occasion, la Présidente a présenté le rôle du Conseil communal et ses actions. Les sociétés locales de Buchillon se sont également présentées.

Concernant le cimetière, les travaux d'entretien et de réaménagement sont terminés. Il a été convenu avec l'entreprise en charge des travaux de réaliser chaque année des travaux d'entretien afin de maintenir ce qui a été réalisé.

En ce qui concerne la sécurité informatique et la procédure pour l'obtention du label CyberSafe, nous avons reçu au début de ce mois l'analyse de nos cyber-risques, accompagnée d'une liste des mesures correctives à apporter. Dont l'élaboration d'une charte informatique, ainsi que la confirmation de la part d'Ofisa de plusieurs éléments liés au chiffrement des données et à leurs sauvegardes. Dès que les mesures correctives auront été apportées, un audit final sera planifié, lequel devrait déboucher sur l'obtention du label.

Concernant le hangar, vous avez pu constater les nombreux retards. Le chantier avait commencé avec de l'avance mais par la suite celui-ci a fortement ralenti. Malgré cela, on aperçoit enfin la fin. Les quinze prochains jours seront consacrés aux terrassements à l'est du bâtiment ainsi qu'à la pose d'une couche de 3 cm de revêtement bitumineux devant le hangar. Les quinze premiers jours de juillet seront eux consacrés aux travaux de finitions. Nous espérons ainsi pouvoir faire coïncider l'inauguration du hangar avec la Fête nationale qui cette année se déroulera à Buchillon.

En ce qui concerne la publication des décisions municipales d'intérêt public sur le site Internet ou au pilier public, je vous informe que suite à une dénonciation se référant à la loi sur la protection des données, les communications de la Municipalité qui s'inscrivent dans le cadre de la LInfo et qui sont antérieures à mai 2022, ne sont plus disponibles. Nous avons dû retirer toutes les communications remontant à plusieurs années, à la demande de l'autorité de la protection des données du Canton de Vaud, compte tenu du fait que certaines d'entre elles ne sont pas conformes à la loi sur la protection des données. Notamment, l'indication du nom d'une personne ayant obtenu la naturalisation et l'octroi de la bourgeoisie de Buchillon. Désormais, les communications de la Municipalité seront anonymisés afin d'être conformes à la loi sur la protection des données, tout en respectant la LInfo.

**M. Pierre-Frédéric Guex :** En lien avec mon dicastère, j'avais évoqué la visite de la STEP. Pour ceux qui sont toujours intéressés par cette visite, veuillez m'adresser un e-mail. Puis en fonction du nombre de participants, je proposerai des dates en accord avec les responsables de la STEP de St-Prex.

Concernant les places de parc de l'Ether, on avait proposé qu'ils utilisent à nouveau les trois places de parc comme à l'époque utilisées par la Poste. Cela facilitait aussi leur réintroduction. A présent, l'Ether préfère avoir une seule place de parc et utiliser les deux autres places pour mettre des tables, ce qui en effet serait plus sympathique. Ils ont fait la demande qui est toujours à la CAMAC. En lien avec la PRM, nous aimerions faire cela le plus rapidement possible. Il y aura aussi certainement une dispense d'enquête publique afin que l'Ether puisse en disposer dès qu'ils auront reçu l'autorisation.

Concernant le dragage du port, nous avons eu une séance avec M. Alain Egger et l'entreprise Rampini qui doit faire le travail, normalement ils sont prêts pour juillet. On a convoqué le voyer qui nous a parlé de la légitimité de la jetée. Il n'est pas là pour nous embêter mais nous attendons toujours son feu vert pour commencer les travaux. Nous avons fait parvenir les photos prouvant l'existence de la jetée qui est là depuis longtemps, mais nous n'avons toujours

pas reçu de réponse en retour du voyer. En revanche, l'entreprise est prête.

Au niveau de la signalisation des commerces de Luna, c'est Mme Camille Tellenbach-Montandon qui s'occupe de nous envoyer un dossier. Je suis toujours en attente d'une proposition pour que la Municipalité puisse se déterminer par rapport à ce qui sera fait.

Pour la divagation de l'Aubonne il y a une deuxième étude en cours, nous sommes en attente des résultats.

Le marquage au niveau de la rue des Petits-Champs, sous forme de bande longitudinale pour les piétons a été faite la semaine dernière.

**M. Pascal Mercier :** J'ai deux informations à communiquer. La première concerne la taxe sur les déchets introduite cette année. A ce jour, nous avons encaissé CHF 34'000.-, c'est légèrement moins que ce que nous avons budgété à CHF 40'000.-. Je ne pense pas qu'on atteindra ce montant, on sera légèrement en-dessous. Pour une première année, les estimations que nous avons fait avec le boursier sont relativement correctes. Pour information, il y a 92 propriétaires qui ont payé cette taxe sur un nombre total de 200. En termes de revenus, cela représente un peu plus d'un tiers du revenu maximum, sachant que nous avons prévu que les gros propriétaires ne souhaiteraient pas payer la taxe ni utiliser la déchetterie. Dans l'ensemble, nous sommes relativement bien alignés avec les chiffres anticipés.

La deuxième communication concerne les containers à biodéchets dont le succès est plutôt mitigé. Cela varie selon les containers, certains sont plus utilisés comme celui de la déchetterie et celui de la Place du Chauchy. Ceux de Chanivaz et des Grands-Bois le sont moins. On va continuer de propager l'information avec la distribution de sachets biodégradables munis d'un *flyer* pour sensibiliser les gens.

**M. Lawrence Breitling :** J'ai deux informations, la première sur la signalétique du parking afin de mettre en avant les commerçants et restaurants, qui a été réalisée sous forme de peinture indiquant les sorties pour rejoindre les lieux d'intérêts.

Deuxième information, dans le cadre d'une réflexion énergétique au sein de la Municipalité, nous avons réalisé un sondage. Il a été réalisé auprès des habitats du bourg que nous avons appelé centre du village avec entre autres des questions sur le système de chauffage et les agents énergétiques utilisés. Nous avons reçu un bon taux de retour de 62%. Sans grande surprise le gaz est l'agent énergétique majeur avec un taux de 64%. Nous vous communiquerons plus tard les détails et nos réflexions approfondies à ce sujet. Ce sondage nous a également permis de déterminer l'âge des installations de chauffage des habitats du centre du village.

## **6. Pétition M. Carl Kyril Gossweiler pour l'examen de propositions pour l'actualisation du Règlement du Conseil communal de Buchillon**

**Mme Annabel Pulcrano :** Quelqu'un souhaite que la pétition soit lue ?

*Pas de réponse, Mme la Présidente invite le rapporteur à lire le rapport.*

*Lecture du rapport de la Commission ad hoc par M. Jean Gnaegi.*

*Mme la Présidente ouvre la discussion sur la pétition.*

**Mme Annabel Pulcrano :** A la suite de la discussion, il y aura un vote sur la prise en considération de la pétition.

*Pas de discussion.*

**Mme Annabel Pulcrano :** S'il n'y a pas de questions, nous allons voter sur la prise en considération de cette pétition.

La pétition n'est pas prise en considération par 12 avis contraires, 8 voix pour et 6 abstentions.

**Mme Annabel Pulcrano :** La pétition n'étant pas prise en considération, elle est classée. Je remercie la Commission *ad hoc* pour son travail.

## **7. Préavis N°3/2022 relatif aux comptes de l'année 2021**

*Lecture du rapport de la Commission de gestion par M. Daniel Calabrese.*

*Mme la Présidente ouvre la discussion sur le Préavis.*

**M. François Gabella :** Si j'ai bien compris, les finances de la Commune sont saines et sont bouclées dans la même fourchette prévue au budget. Si je regarde le compte 230.280, on avait prévu au budget de ponctionner sur le fonds de réserve, un montant de CHF 691'000.-, ce qui n'a pas été fait dans les comptes. Est-ce que j'interprète juste ? Si on a réussi à produire un résultat plus qu'honorable sans ponctionner ce fonds, on peut en déduire qu'on a un résultat équilibré en apparence mais en fait meilleur de CHF 691'000.- ? Est-ce correct ?

**M. Jean-Pierre Mitard :** Je mets un bémol sur la dernière phrase de M. François Gabella. Il est certain que les résultats de l'exercice 2021 sont réjouissants. Il a été d'ailleurs souligné par la Commission de gestion, dont je salue la qualité de travail. Nous avons un budget un peu pessimiste, il s'agit de viser un équilibre, le fait de dire que l'on avait prévu de prélever CHF 691'000.- c'était pour éviter d'avoir une perte en fin de compte. Il est plus pertinent de dire que les résultats sont équilibrés que de dire qu'ils sont dans la fourchette de ce qui était prévu car ils sont nettement meilleurs que ce qui était prévu. Un autre bémol, nous avons un grand nombre de comptes et si pour chacun de ces comptes on fait une erreur de CHF 1'000.-, on est très vite à des centaines de milliers de francs de déficit.

**M. François Gabella :** Je vous remercie.

**M. Jean-Pierre Mitard :** Je pense que le Président de la Commission confirme ?

**M. Daniel Calabrese :** Nous avons échangé à ce propos et je vais dans le même sens. Si on compare le budget avec le réel, le budget est équilibré pour atteindre le niveau de plus ou moins zéro, c'est ce que l'on essaie de faire. Forcément il y a toujours une différence entre le budget et le réel et dans le réel on n'a pas besoin de la dissoudre.

**M. Jean-Pierre Mitard :** Pour compléter il faut aussi comparer par rapport à l'année 2020 et la situation est clairement meilleure de l'ordre de CHF 300'000.-.

**Mme Annabel Pulcrano :** D'autres questions ?

*Plus personne ne prend la parole, Mme la Présidente clôt la discussion et passe au vote.*

Le Conseil Communal de Buchillon :

- vu le Préavis municipal N°3/2022 et ses annexes
- ouï le rapport de la Commission de gestion
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide à l'unanimité :

- a) D'adopter les comptes de l'année 2021 tels que joint en annexe au présent préavis ;
- b) De donner décharge à la Municipalité de sa gestion financière pour l'exercice 2021.

### **8. Préavis N°4/2022 relatif à la Motion pour les indemnités (ré)actualisées et justes des autorités communales**

*Lecture du rapport de la Commission des finances par M. Erik Fruijtjer.*

*Mme la Présidente ouvre la discussion sur le Préavis.*

**M. François Gabella :** Je n'ai pas trouvé la Motion, est-ce vous pouvez la préciser ? Est-ce qu'il y a une motivation pour avoir proposé cette Motion ? C'est une habitude dans les initiatives au niveau cantonal ou fédéral d'avoir des expressions qui ne veulent rien dire. Pourquoi dire les indemnités justes ? On présuppose qu'elles ne sont alors pas justes. Est-ce qu'il y a l'intention de les augmenter, de les réduire ? Est-ce que le motionnaire peut expliquer ce qu'il souhaitait faire avec cette Motion ?

**Mme Annabel Pulcrano :** Est-ce que le municipal responsable a une réponse ?

**M. Jean-Pierre Mitard :** Je pense que la question s'adresse au motionnaire.

**M. François Gabella :** Absolument.

**Mme Annabel Pulcrano :** La Motion est proposée par M. Carl Kyril Gossweiler.

**M. Carl Kyril Gossweiler :** J'ai proposé cette Motion car chaque année, à chaque législature, il y a une réflexion sur les rémunérations de la Municipalité. Le Service des communes m'a confirmé que le sujet devait être abordé afin de garder une certaine stabilité. En 2016, la Municipalité avait proposé une augmentation des indemnités pour le Syndic et la Municipalité. A l'époque, le Conseil communal avait refusé cette proposition. Je me suis dit que peut-être cinq ans après, cette proposition de la Municipalité de l'époque pouvait être revue. Et si le Conseil communal le veut, il le peut demander car il y a vraiment du travail. Je trouve correct de reposer cette question. La Municipalité précédente ne l'a pas fait pour des raisons qui m'échappent. Je pensais que c'était juste de remettre cela en place.

**Mme Annabel Pulcrano :** La Motion n'a pas été envoyée avec la convocation car le Préavis contenait déjà tous les éléments. J'en suis désolée peut-être on aurait dû quand même l'ajouter. D'autres questions ou commentaires ?

*Plus personne ne prend la parole, Mme la Présidente clôt la discussion et passe au vote.*

Le Conseil Communal de Buchillon :

- vu le Préavis municipal N°4/2022
- ouï le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide à 24 voix pour et 2 abstentions :

- a) De maintenir la rémunération et les indemnités de la Municipalité.
- b) De maintenir les traitements des membres du Conseil et de l'huissier.

### **9. Préavis N°5/2022 relatif à l'acquisition d'un véhicule utilitaire de voirie, demande de crédit de CHF 145'423.-**

*Lecture du rapport de la Commission des finances par M. Gabriel Mercier.*

*Lecture du rapport de la Commission ad hoc par M. André Monnard.*

*Mme la Présidente ouvre la discussion sur le Préavis.*

**M. Jean Gnaegi :** J'ai une remarque à la Commission des finances qui découle de ce qui a été dit dans le rapport de gestion. L'on dit qu'on peut prendre l'argent sur le fonds de réserve général. On dit qu'il y a plusieurs millions de trésorerie, mais on ne mentionne pas qu'il y a des engagements de prêts de millions pour les préavis en cours comme le hangar. Donc je pose la question au municipal est-on certain de ne pas devoir emprunter pour tôt ou tard payer ce qui est engagé ? Je ne dis pas qu'il ne faut pas le faire.

**M. Jean-Pierre Mitard :** S'il devait être nécessaire de contracter des emprunts, cela se ferait sur le préavis relatif au hangar dont le montant est supérieur à CHF 1 million et pour lequel le Conseil communal a autorisé la Municipalité à éventuellement avoir un emprunt. Tandis que pour cette acquisition particulière d'environ CHF 145'000.-, il nous paraît tout à fait clair que le recours à la trésorerie coule de source. C'est la raison pour laquelle dans le cadre du préavis, il a été souligné que le financement se fera au moyen de la trésorerie courante. Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question ? En clair, on a la possibilité d'emprunter pour le hangar, un montant supérieur à 1 million. Nous n'avons pas de raison à demander d'emprunter pour ce montant de CHF 145'000.-.

**M. Jean Gnaegi :** J'accepte la réponse. C'est la rédaction du rapport de la Commission des finances qui laisse entendre qu'il y a de toute façon assez d'argent.

**M. Jean-Pierre Mitard :** Pour cette nouvelle acquisition.

**M. Jean Gnaegi :** Oui, mais en mentionnant les liquidités, il serait aussi opportun de mentionner les autres engagements.

Au niveau technique, j'ai eu des échanges avec le municipal, il y a une petite bulle dans les documents envoyés. Dans l'annexe, qui est difficilement lisible, le numéro de véhicule ne correspond pas au véhicule que l'on veut acheter. Le numéro 5085T est dans l'annexe et le numéro 8085T dans le préavis. Ces véhicules ont la même allure et beaucoup de caractères en commun. Ce qui a attiré mon attention c'est que le véhicule qui est dans l'annexe ne correspond pas aux normes anti-pollution actuelles. Le municipal en charge m'a envoyé



l'offre, j'ai pu donc chercher les caractéristiques correspondantes à l'offre sur Internet. Mais il n'y a pas plus de dégât que simplement ce numéro dans l'annexe du préavis.

**M. Jean-Pierre Mitard :** Effectivement sur ces échanges du jour, je n'avais pas compris ce que vous disiez au sujet des numéros. Je n'avais pas vu cette différence de numéro et je m'en excuse. Il est bien clair que le véhicule acquis numéro 8085T, respecte les normes antipollution.

**Mme Annabel Pulcrano :** Cela ne nous empêche pas de voter le préavis ce soir.

**M. Jean Gnaegi :** Non. Je confirme ici que le véhicule que l'on va acheter correspond à ce qu'il y a dans le préavis et que les différences ne sont pas très importantes. Néanmoins le véhicule dans l'annexe ne peut pas être homologué en Suisse, je pense que ça doit provenir d'un vieux document et que sûrement ce véhicule n'est plus au programme chez Kramer. Comment c'est arrivé dans l'annexe, ça je ne peux pas l'expliquer.

J'ai une autre question relative à la lame de neige. Le préavis mentionne que l'utilitaire reprendrait cette fonction. L'offre ne comprend pas de lame à neige. L'ancienne sera-t-elle adaptée sur le nouveau véhicule ou continuera-t-on à utiliser le tracteur avec la lame ?

**M. Jean-Pierre Mitard :** Je peux répondre de manière claire que comme indiqué en bas de la page 7, nous acquérons une interface permettant de s'apposer à l'existante lame à neige. Cela permettra de maintenir la fonctionnalité de la lame actuelle qui sera utilisée avec le Kramer 8085T et de surcroît en même temps que la saleuse. La lame qui existe sera devant avec un adaptateur et derrière il y aura la saleuse. Nous n'avons plus l'intention d'utiliser la lame à neige avec le camion Aebi. Mais si d'aventure le Kramer devait être en panne, on pourrait utiliser la lame à neige sur le camion Aebi.

**M. Jean Gnaegi :** L'ancienne lame à neige sera adaptée sur le nouveau véhicule ?

**M. Jean-Pierre Mitard :** Oui.

**M. Jean Gnaegi :** Ce n'est pas évident à comprendre car dans l'offre on mentionne une interface mais on ne sait pas à quoi elle sert.

Je me suis amusé à faire la comparaison entre les deux derniers véhicules pour faire un test. Il y a deux différences significatives sur les équipements. Le concurrent du modèle choisi est plus petit en taille, et en lisant le cahier des charges, j'ai appris qu'il avait été conçu pour des manœuvres dans des villages aux rues étroites et en pentes avec un trafic dense. De plus, j'ai reçu la réponse entre temps, que je ne connaissais pas, que comme il a un poids inférieur à cinq tonnes il ne nécessite pas de permis M3. Notre municipal m'a indiqué que nos deux employés communaux avaient ce permis, est-ce bien confirmé ?

**M. Jean-Pierre Mitard :** D'une part c'est confirmé et d'autre part c'était intentionnel dans le choix final des deux véhicules testés. La différence majeure entre le Kramer et le Giant, indépendamment de leur taille et leur aspect différent, c'est la logique du châssis. Dans le 8085T on a un châssis à structure rigide, alors que le Giant est un véhicule articulé par le centre. Cette articulation par le centre, bien que ce soient des véhicules particulièrement fiables, M. André Monnard qui a une grande expérience d'utilisation de ces véhicules, me l'a confirmé et M. Alain Egger notre employé communal, me l'a aussi confirmé lors de l'utilisation. La sensation de risque de basculement avec un véhicule articulé et chargé, en particulier en descendant vers la plage des Mellières, a été un des arguments décisifs dans le choix du Kramer, c'est la différence essentielle. On a eu l'opportunité pendant une journée d'avoir le Giant et le

Kramer côte à côte, il y a une différence de largeur mais volumétriquement parlant ce n'est pas flagrant.

**M. Jean Gnaegi :** Pour cette différence, effectivement le véhicule Kramer a un avantage : son centre de gravité. Mais il a aussi l'inconvénient que tout ce qui est mis devant ou derrière est déporté lorsqu'on tourne. Notre huissier qui nous écoute, sait bien comme il est facile de prendre un coin de mur en faisant une manœuvre. Chaque technologie a ses avantages et ses inconvénients.

**M. Jean-Pierre Mitard :** C'est la raison pour laquelle nous tenions à ce que notre employé communal et son collègue essaient ces deux véhicules en conditions réelles. Ces véhicules nous avaient été prêtés pendant une semaine avec un transpalette et surtout avec une balayeuse. Ce qui a permis à M. Alain Egger de juger sur place de l'encombrement et du volume. Pour quelqu'un qui utilise ce véhicule de manière épisodique, c'est-à-dire, pas plus de six ou huit heures par jour, un véhicule articulé nécessite une conduite très différenciée que pour un véhicule à structure rigide. Ces éléments ont fait partie de notre analyse comme j'ai pu l'évoquer.

*Plus personne ne prend la parole, Mme la Présidente clôt la discussion et passe au vote.*

Le Conseil Communal de Buchillon :

- vu le Préavis municipal N°5/2022 et ses annexes
- ouï le rapport de la Commission des finances
- ouï le rapport de la Commission ad hoc
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide à 25 voix pour et 1 abstention :

- a) D'adopter le préavis tel que présenté ;
- b) D'autoriser la Municipalité à acquérir un véhicule utilitaire de voirie de marque Kramer, modèle 8085T, ainsi que ses accessoires de travail (palettiseur, godet avec pince, crochet big-bag, saleuse, broyeur, deux interfaces) ;
- c) D'allouer à la Municipalité un budget de CHF 145'423.- pour cette acquisition ;
- d) D'autoriser la Municipalité à financer cet investissement au moyen de la trésorerie courante;
- e) D'amortir cet investissement par prélèvement sur le fonds de réserve général ;
- f) D'autoriser la Municipalité à vendre au plus offrant le tracteur de marque International, ainsi que ses accessoires.

**M. Jean-Pierre Mitard :** M. Alain Egger se joint à moi pour vous remercier de votre confiance et pour l'acquisition de ce nouvel outil.

## 11. Élection du Président du Conseil

**Mme Annabel Pulcrano :** M. Nuot Dorta le Vice-Président me remplace pour cette élection.

Mme Annabel Pulcrano se porte candidate et est élue tacitement Présidente.

## **12. Élection du Vice-Président du Conseil**

M. Nuot Dorta se porte candidat pour cette élection et est élu tacitement Vice-Président.

## **13. Élection de deux scrutateurs**

Mme Nathalie Matthey-de-l'Endroit et Mme Cristina Mirante se portent candidates et sont élues tacitement scrutatrices.

## **14. Élection de deux scrutateurs suppléants**

M. François Bolomey et M. Jack Pulcrano se portent candidats et sont élus tacitement scrutateurs suppléants.

## **15. Élection de la Commission des finances**

M. Eric Fruijtjer, M. Gabriel Mercier, Mme Cristina Mirante et M. Shai Sorek se portent candidats et sont élus tacitement à la Commission des finances.

## **16. Élection de la Commission de gestion**

M. Daniel Calabrese, M. Jean Gnaegi, M. Jeanny Perrin et M. Beat Schmied se portent candidats et sont élus tacitement à la Commission de gestion.

## **17. Élection de la Commission d'urbanisme**

M. Grégory Beth, M. Jan Draper, M. Antoine du Pasquier et M. Dominique Pioletti se portent candidats et sont élus tacitement à la Commission d'urbanisme.

## **18. Élection quatrième membre à la Commission de recours en matière d'impôts et de taxes communaux**

**Mme Annabel Pulcrano :** Cette Commission est élue pour toute la législature soit jusqu'en juin 2026. Mais en début de législature, nous n'avions eu que trois candidats à cette élection. J'aimerais élire une quatrième personne en position de suppléant. Y a-t-il des candidats ?

**M. François Gabella :** Je propose Mme Nunzia Egger.

Mme Nunzia Egger est élue tacitement quatrième membre à la Commission en matière de taxes et d'impôts.

## **19. Divers et propositions individuelles**

**M. Beat Schmied :** J'ai une question pour la Secrétaire, est-ce que vous pouvez nous envoyer

la nouvelle liste des coordonnés des conseillers par e-mail ?

**Mme Sandra Breitling :** Oui, cela a déjà été fait mais j'enverrai la nouvelle version corrigée.

**M. Beat Schmied :** J'ai une autre question. En tant que membre de la Commission de gestion, nous nous sommes souvent rencontrés dans cette salle. Est-il possible d'installer un Wifi qui fonctionne pour le public ? Aujourd'hui ce n'est plus si risqué.

**Mme Claudine Gerardi-Zürcher :** Merci pour votre question. Effectivement, M. Daniel Calabrese m'a informée qu'au bout de 45 minutes, la connexion était perdue et qu'il fallait une dizaine de minutes pour réactiver le Wifi. J'ai demandé à notre Secrétaire municipale de s'adresser à Ofisa pour régler le problème. Je dois me renseigner pour savoir ce qui a été fait mais nous avons donné suite à votre requête. Quand avez-vous rencontré ce problème pour la dernière fois ?

**M. Beat Schmied :** Lors d'un Zoom.

**Mme Claudine Gerardi-Zürcher :** En tout cas, quelque chose a été entrepris et j'attends les résultats.

**Mme Annabel Pulcrano :** D'autres questions ?

**Mme Anna Buzzi :** J'aimerais savoir où en sommes-nous avec les transformations de la salle communale ?

**Mme Claudine Gerardi-Zürcher :** Comme on l'avait évoqué lors de notre précédente séance, cela est étroitement lié avec l'élaboration d'un concept énergétique global et comme M. Lawrence Breitling en a parlé tout à l'heure, on ne va pas lancer de travaux ni de projet précis sans cela. Un nouveau préavis sera proposé, mais en tenant compte d'un concept énergétique global.

**Mme Anna Buzzi :** Et ça sera dans combien de temps ?

**Mme Claudine Gerardi-Zürcher :** Idéalement d'ici à la fin de l'année.

**M. Dominique Pioletti :** Concernant les signaux dans le parking Luna, pour les commerces c'est bien mais pour la caisse est-ce que quelque chose va être prévu car les gens ne trouvent pas où ils doivent payer leur ticket de parking ?

**M. Lawrence Breitling :** C'est un poteau de couleur vert qui met en évidence.

**M. Dominique Pioletti :** Il faut payer pour sortir et j'ai vu plusieurs personnes tourner dans le parking à la recherche de la caisse.

**Mme Nathalie Matthey-de-l'Endroit :** Il faut consommer, si ces personnes vont dans les commerces ils passeront forcément devant la caisse. Mais s'ils vont à la plage ils ne verront pas forcément la caisse.

**Mme Annabel Pulcrano :** D'autres questions ?

**Mme Rebecca Schwaar :** J'aimerais savoir si la fête du 1er août sera communiquée au reste de la population au travers de la gazette ou via un tout-ménage ? Ceci afin d'avoir un maximum de gens cette année.

**Mme Claudine Gerardi-Zürcher :** Oui bien sûr, ça sera un tout-ménage spécifique qui sera distribué aux habitants de Buchillon et d'Etoy.

**Mme Rebecca Schwaar :** Je vous remercie.

**M. Grégory Beth :** J'aimerais savoir si la Municipalité a envisagé la création d'un fonds de soutien financier pour les habitants de Buchillon qui aimeraient changer leur système énergétique, pour par exemple passer à un système de pompe à chaleur etc...

**M. Jean-Pierre Mitard :** Je vous remercie pour cette question. Cela relève de certaines discussions que nous avons eues au sein de la Municipalité. Je vous rends attentif qu'il existe déjà un fonds pour la mobilité douce qui s'inscrit dans la logique de promouvoir l'utilité notamment des transports publics. Concernant ces fonds énergétiques le plus souvent, ils sont financés par des taxes complémentaires, par exemple, sur le kWh. La loi cantonale sur l'énergie le permet depuis des années avec des montants sous forme de taxes qui peuvent aller jusqu'à un centime par kWh et qui sont perdues par Romande Energie et reversées à la commune. Je ne suis pas certain qu'il soit utile de le faire, en tout cas sous cette forme. On a d'autres réflexions en cours pour aussi renouveler l'objet du fonds de mobilité pour qu'il se consacre à des activités incitatives et non pas qu'au remboursement du demi-tarif que de toute manière les gens vont acheter. Les réflexions sont en cours.

**M. Jan Draper :** J'ai lu avec attention le rapport de gestion et j'ai une question concernant les Associations intercommunales. Je trouverais intéressant de connaître l'appréciation de la Municipalité par rapport aux services que ces associations fournissent. Est-ce nous sommes satisfaits ou y-a-t-il des manques ? Les montants investis ? Quelle est la position de la Commune par rapport à ces Associations intercommunales ?

**M. Jean-Pierre Mitard :** Je réponds pour les aspects financiers. Vous avez pu constater qu'au regard des chiffres budgétés et des chiffres réellement consommés, dans la quasi-totalité des cas les Associations intercommunales ont des budgets plus pessimistes que les chiffres finaux. La seule association pour laquelle ce n'est pas le cas, c'est l'AJEMA qui est difficilement quantifiable. Ensuite concernant les deux Associations intercommunales pour lesquelles je suis délégué, qui ne sont pas forcément des associations, qui sont la protection civile, vous vous souvenez que sur les deux dernières années 2020 et 2021 les activités de la protection civile ont particulièrement admis des services de la santé pour la gestion de la crise sanitaire Covid avec un effet remarquable. J'ai eu l'occasion d'être plus impliqué cette dernière année à la protection civile car j'étais le Président de l'assemblée générale. En ce qui concerne l'ARASMAC et d'autres associations dans lesquels je suis délégué, indépendamment des opinions politiques de chacun, je crois que le travail de l'ARASMAC et la mission qui est donnée par le Canton est respectée. Je souligne les interrogations politiques, elles ne sont pas d'ordre gauche ou droite, c'est plutôt de savoir à la charge de qui ces activités doivent être imputées. Vous savez comme il a été constaté dans les comptes, la Commission de gestion l'a souligné en ce qui concerne le social nous sommes assommés en tant que Commune par ces charges et nous n'avons quasiment rien à redire. Cela concerne les deux associations dans lesquelles je suis directement impliqué.

**M. Pascal Mercier :** J'ai deux commentaires qui concernent l'ASSAGIE. Le premier est l'évidence que la Commune de Buchillon ne pourrait pas fonctionner correctement sans la collaboration des autres communes. Et deuxièmement l'ASSAGIE joue un rôle essentiel dans la gestion des différentes écoles, de ses emplacements et des investissements élevés. Il y a aussi un plan stratégique à long terme gouverné par l'ASSAGIE qui a été communiqué par des gens extrêmement compétents. De mon point de vue, l'ASSAGIE joue son rôle et elle envisage certaines réformes. Je pense que nous sommes relativement satisfaits de leur

perspective et de leur plan stratégique. M. Nicolas Bron, ici présent, en tant que délégué a pu noter que lorsque les réfugiés ukrainiens sont arrivés, l'ASSAGIE a joué son rôle. Elle a permis que les enfants de ces familles soient intégrés très rapidement et de manière très efficace dans le système scolaire géré par l'ASSAGIE. Je trouve remarquable cette flexibilité d'agir à long terme et de manière extrêmement réactive quand il y a des situations d'urgence.

**M. Nicolas Bron :** J'appuie ce que dit M. Pascal Mercier, il y a une vision à long terme, un professionnalisme de la part de leur Président et des différentes commissions.

**Mme Annabel Pulcrano :** M. Pierre-Frédéric Guex voulez-vous nous parler de la PRM ?

**M. Pierre-Frédéric Guex :** En ce qui me concerne, je fais partie de l'Association du SIS Morget des pompiers ainsi que de la PRM. La PRM me prend un peu plus de temps. On a deux délégués ici qui en font partie et pour l'instant ça fonctionne bien. C'est plus chronophage en ce qui concerne la PRM. Mais Buchillon en tant que Commune a beaucoup de poids, puisque sur sept avec les cinq communes, Morges a deux voix et toutes les autres communes ont une voix. Par rapport aux coûts on a beaucoup de poids, Buchillon représente au niveau financier, un pourcentage représenté au niveau des coûts. Actuellement il y a une révision des statuts. Et il y a une bataille politique surtout à l'intérieur de Morges par rapport à la Gauche qui voudrait plus de pouvoir pour Morges, puisque si toutes les autres communes se mettaient ensemble on pourrait contrer Morges. Cela fait déjà deux ans que nous travaillons sur ces nouveaux statuts. Lors de la fin de la dernière législature, j'avais été négocier avec l'ancien Syndic sur les divergences entre les différentes communes et nous étions arrivés à un compromis tout à fait acceptable. Ce qu'on met sur la table maintenant, doit passer dans toutes les communes alors on espère que les autres communes accepteront. Mais le point d'interrogation c'est Morges, il y a un problème d'egos et de pouvoir et surtout une lutte interne Gauche/Droite. A Morges, depuis que la Droite a pris le relais il y a beaucoup de points qui sont freinés à cause de ça donc pas très constructives. Nous en sommes là mais par contre le fonctionnement de la police se passe très bien.

**Mme Annabel Pulcrano :** Je vous rappelle que lors de la séance de décembre, nous allons demander aux délégués des deux Associations intercommunales un rapport des événements importants qui se sont passés durant l'année.

**M. François Gabella :** J'ai un souvenir que dans cette école, l'intégralité des classes ne sont pas occupées actuellement. La situation va probablement se péjorer. Est-ce qu'on peut savoir quel est le taux d'occupation actuelle et selon le plan du directeur, qu'est ce qui est prévu pour les cinq prochaines années ? On va vers un re-remplissage ou vers une désaffectation ?

**M. Pascal Mercier :** Concernant les réformes, sur le plan stratégique de l'ASSAGIE, il n'y a pas de changement prévu pour les classes à Buchillon. Les changements pour les prochaines années sont localisés sur le déplacement de classes qui sont actuellement au Château d'Aubonne. Dû à la LAT il y a différentes options qui ont été établies avec probablement des déplacements à Féchy. L'ASSAGIE se focalise actuellement sur les années à venir, j'ai posé la question spécifiquement au Président de l'ASSAGIE qui m'a assuré que pour l'instant il n'est pas question de remettre en cause la pérennité du collège de Buchillon. Les éléments sont actuellement pris en compte lorsqu'ils développent la continuité, s'ils décident de construire un nouveau collège, c'est d'avoir une unité de lieu et de temps, c'est à-dire d'avoir les classes, l'accueil de jour et la salle de gymnastique dans un seul et même lieu. Certains d'entre vous ont des enfants qui sont allés au Château à Aubonne, et ceux-ci devaient prendre le bus pour aller à la salle de gymnastique, passer 30 minutes sur place puis revenir. C'est exactement ce qu'on essaie d'éviter. Le fait d'avoir construit la salle de gymnastique à Buchillon a assuré la pérennité du collège et on peut dire que, de ce point de vue là on est alignés avec les vues de

l'ASSAGIE.

**M. François Gabella :** Notre école va rester utilisée ?

**M. Pascal Mercier :** Pour l'instant, pas question pour l'ASSAGIE de dire que le collège de Buchillon est trop petit et qu'il va fermer.

**M. François Gabella :** Je relate une discussion que j'avais eue avec votre prédécesseur M. Max Giarré. Celui-ci avait parlé avec une personne de cette Commission car il s'inquiétait du potentiel vidage de nos locaux. Ce à quoi on lui avait répondu que nous avions qu'à faire plus d'enfants.

**M. Pascal Mercier :** C'est sûr que le jour où n'y aura plus d'enfants ni à Etoy-Sud ni à Buchillon, l'ASSAGIE ne va pas faire voyager des enfants de 15 kilomètres plus loin dans le Canton pour les amener à Buchillon. Chacun d'entre nous, en tant que parent, on veut que nos enfants aient dans le collège le plus proche. On ne peut pas raisonnablement demander à l'ASSAGIE de remplir à tout prix les classes de Buchillon. Le jour où il n'y a plus d'enfants à Buchillon, on aura plus de nécessité d'avoir un collège à Buchillon au point de vue gestion à l'ASSAGIE. Là, on pourrait dire que l'ASSAGIE ne fait pas son travail si elle garde le collège vide. Le fait d'avoir construit à Etoy-Sud et les appartements qui amènent plutôt des familles, et construit Luna, ça amène aussi des familles. Cela fait 20 ans que j'habite ici, mes enfants sont allés au collège à Buchillon, je n'ai pas l'intention de déménager, je ferai partie des joyeux retraités de Buchillon. Il y a des éléments démographiques qu'on ne maîtrise pas forcément.

**N. Nicolas Bron :** J'ai assisté aux mêmes séances. Il n'est pas question de fermer les classes à Buchillon. L'avenir est positif pour le moment et ils font preuve d'inventivité. La directrice a fait une présentation avec le doyen, ils mélangent les degrés, ils font des classes de degrés 3P et 4P Harmos et des classes de 2P et 3P. Ils sont satisfaits par cette solution avec ce nombre d'enfants, et ça a l'air de marcher. Le bien-être des enfants il est là. Le futur nous dira comment la population va grandir mais pour l'instant l'avenir est assez positif.

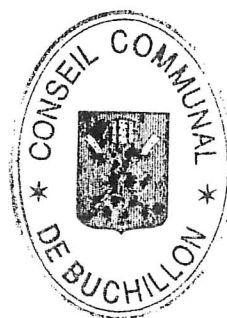
**Mme Annabel Pulcrano :** La prochaine séance est prévue le 11 octobre 2022.

*La séance est close à 21h55.*

**Au nom du Conseil communal**

**La Présidente :**

Mme Annabel Pulcrano



**La Secrétaire :**

Mme Sandra Breitling

